



# La Lettre d'Information

La période d'incertitude se prolonge ; nous sommes toujours confrontés aux aléas de la propagation du virus de la Covid-19 et, depuis quelques mois, aux conséquences du conflit en Ukraine. Néanmoins, la vie continue et nous avons le plaisir de vous adresser cette lettre d'information portant en particulier sur la présentation des finances communales mais également sur les diverses actualités rythmant notre quotidien.



Comme vous le savez, de nombreuses associations œuvrent dans notre village :

- ✓ **A.S.D.L.** : Association Sportive D'Huison-Longueville
- ✓ **A.A.A.** : Amicale Accueil Amitiés
- ✓ **Bold'Art** : Association artistique
- ✓ **Comité des Fêtes**
- ✓ **DHL AMM** : Initiation sports de combats et Arts Martiaux Mixtes
- ✓ **Dream Team Miaou** : Sports adaptés
- ✓ **H<sup>2</sup>O** : Histoire, Héritages, Origines
- ✓ **Le Club du Soleil de l'Essonne** : Camping naturiste
- ✓ **Les Jardiniers en Essonne**
- ✓ **Pétanque**
- ✓ **Société de chasse**
- ✓ **Yoga**

Partie intégrante du dynamisme de notre commune, c'est grâce à l'implication et au dévouement de tous leurs membres qu'ont lieu de nombreuses manifestations. C'est ainsi que nous avons d'ores et déjà pu profiter depuis le début de cette année de divers événements :

- Salon de la peinture décorative - **Bold'Art.**
- Braderie Puériculture, Fête du Cresson, Vide-greniers - **Comité des Fêtes.**
- Conférence « Si D'Huison-Longueville nous était conté » - **H<sup>2</sup>O.**
- Conférences et troc de plantes - **Les Jardiniers en Essonne.**
- Tournois de **Pétanque.**

**Les présidents de ces associations ont besoin de vous tous pour renforcer les équipes de bénévoles, apporter des idées nouvelles..., Venez les soutenir pour que ces actions perdurent.**

Pour bénéficier de la qualité de leurs prestations, **venez les découvrir et vous inscrire aux diverses activités lors du forum des associations le dimanche 11 septembre sur la Pelouse de la Boissière.**



## Vie culturelle

### *Concours photos*

Ce concours aura lieu le **dimanche 11 septembre** à l'occasion de la Fête du village sur la Pelouse de la Boissière.

Ouvert à tous les D'Huisonnais-Longuevillois, adultes et enfants, il sera gratuit et aura pour thème "**Notre village**" : Paysages - Patrimoine - Flore - Champignons et lichens - Animaux sauvages (oiseaux, mammifères, insectes). Vous trouverez tous les détails d'inscription sur le flyer joint.

### *Récital Pierre BERTSCH "Chansons de toujours"*

Ce récital de Piano voix portant sur des Chansons françaises très connues, reprises avec l'assistance aura lieu le **samedi 24 septembre à 20h30** à l'Espace culturel - Entrée gratuite, participation libre.



## Vie communale

Nous avons la chance de pouvoir profiter depuis quelques mois de services de proximité implantés au sein du village près de l'école : **Boxy**, distributeur de **pain**, épicerie **Ecojolie**. Ces points de vente vous permettent de vous approvisionner en produits de première nécessité, pain, épicerie ou produits frais ... aux portes de chez vous. Des places de stationnement ont été créées pour votre confort. N'hésitez-pas à en profiter.

Également, un service de restauration (food trucks) vous permet de varier vos menus en dégustant une fois par semaine pizzas (**Tata Pizza** sur le parking route d'Etampes) et burgers (**Le Jim Snack** sur le parking des terrains de tennis).



**Pensez-y ; là encore, ces commerçants comptent sur vous pour faire vivre et développer ces offres de services.**



## Le Centre Communal d'Action Sociale

### *Ateliers intergénérationnels*

Outre l'atelier « **Couture - tricot - travaux manuels** » mis en place depuis septembre en collaboration avec l'A.S.D.L. (vif succès pour cet atelier qui se déroule dans une ambiance très sympathique et qui réunit toutes générations), nous avons le projet de réouvrir un **atelier de familiarisation aux outils informatiques** ainsi qu'un **atelier de formation aux premiers secours** au cours du second semestre. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie au **01 69 23 10 10**.

### *Registre recensement des personnes fragiles*

Nous vous rappelons que, dans le cadre de la mise en place d'un dispositif national relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées, le CCAS dispose d'un registre de recensement des personnes âgées (+ 65 ans), handicapées ou présentant des problèmes de santé qui se sont fait connaître. Ce registre, confidentiel, est notamment exploité durant l'été lors du déclenchement **du plan canicule** mais a également vocation à être utilisé à l'occasion de crise sociale de tout type. L'inscription à ce registre est facultative ; elle peut se faire par mail, courrier ou simple appel téléphonique en mairie au **01 69 23 10 10**.

### *Projet de création d'un lieu d'accompagnement pour démarches administratives*

Les démarches sont en cours auprès de l'Espace France Services à Ballancourt pour créer une permanence au sein du village afin de faciliter le traitement des démarches administratives à ceux qui le souhaitent.

### *Téléassistance*

Il s'agit d'un dispositif du Conseil départemental de l'Essonne. Ce **terminal de téléassistance installé au domicile**, muni d'un émetteur portatif, permet, à partir d'une simple pression, d'entrer en contact avec une centrale d'écoute qui apporte aide et réconfort. Si vous avez besoin de parler, vous êtes victime d'une chute, d'un malaise, d'une agression, un chargé d'écoute et d'assistance vous répond 24h/24, 7 j/7 et déclenche le passage des services de secours si nécessaire. Pour en bénéficier, vous devez déposer une demande auprès du CCAS. Celui-ci effectue toutes les démarches administratives pour votre adhésion auprès de VITARIS, partenaire du Conseil départemental de l'Essonne.

Le coût de ce dispositif **est désormais de 6,48 € par mois, hors options** (détecteur de monoxyde de carbone, détecteur de surveillance de vie, détecteur de fuite de gaz, etc.). **Il est pris en charge à 100%** (hors options) par le Département **sous certaines conditions**. Pour plus d'informations, merci de contacter la mairie au **01 69 23 10 10**.

### *Repas de Noël*

La date du prochain repas de fin d'année est fixée au samedi 10 décembre.



## En bref

### *Rappel des règles de bien-vivre*

#### ✓ *Nuisances sonores :*

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils à moteur thermique ou électrique, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, etc. ne peuvent être effectués que durant les horaires suivants (en dehors de ceux-ci, l'usage de ces machines est interdit) :

- Du **lundi au vendredi, de 8 h à 20 h**
- Le **samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h**
- Le **dimanche et les jours fériés, de 9 h à 12 h**

Par ailleurs, veillez également aux nuisances sonores lors de vos activités en extérieur et lors de rassemblements amicaux ou familiaux, notamment le soir, ainsi qu'aux bruits générés par vos véhicules (quads, motos, voitures, etc. moteur tournant pendant une longue durée) ou par des aboiements continus de vos chiens. Le tapage nocturne est interdit.

#### ✓ *Brûlage des déchets :*

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental de l'Essonne interdit le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tout autre déchet y compris les déchets verts. Ces brûlages, de par les odeurs et les fumées qu'ils dégagent, sont à l'origine de troubles de voisinages. Ils sont également une source d'émission importante de substances polluantes.

#### ✓ *Propriétaires de chiens :*

Suite à de nombreux incidents rapportés en mairie entre des promeneurs et des chiens non tenus en laisse, nous vous rappelons que votre animal doit absolument, et obligatoirement, soit être à votre proximité immédiate s'il a un rappel impeccable et qu'il est parfaitement sociable avec les humains et les animaux, soit être attaché lors de vos promenades.

### **Communiqué de La Poste - Agressions canines**



Les agressions canines sont un sujet très sérieux pour La Poste. En 2021, plus de 100 attaques de chiens ont été déplorées dans la région sur des factrices et facteurs de La Poste.

A l'approche des beaux jours, votre chien passe plus de temps à l'extérieur. Petit ou grand et quelle que soit sa race, votre chien défend son territoire. Le facteur, même connu de votre animal, est un intrus toléré ou non. Ainsi, le chien peut considérer qu'une main tendue au-dessus du portail ou une intrusion dans son jardin est une raison d'attaquer. Afin de protéger votre facteur et d'éviter tout accident, quelques réflexes simples à adopter. Votre boîte aux lettres doit être accessible de l'extérieur. Si le facteur doit pénétrer dans votre jardin ou se tenir au seuil de votre porte, pour une livraison de lettre, de colis ou de service, le chien doit être enfermé dans un lieu sûr le temps que votre facteur ait quitté les lieux. Ainsi ce dernier pourra faire son travail sereinement et votre chien comprendra qu'il ne s'agit pas d'une menace. Les facteurs sont formés pour adapter leur comportement face à un chien agressif, mais ils préféreraient ne pas avoir à l'expérimenter.



### ✓ *Entretien des devant de maison :*

La municipalité est soucieuse de maintenir la commune en un état satisfaisant, mais il est important que chacun participe à son niveau afin d'entretenir régulièrement son devant de maison, d'autant que nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires, ce qui rend la tâche plus chronophage.

### ✓ *Dépôts sauvages :*

Parce que les dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages, qu'ils occasionnent un risque d'incendie, de blessure, d'intoxication, etc. et qu'ils provoquent des nuisances visuelles et olfactives, il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue ou dans la nature.

## *Rappel des règles de sécurité*

### ✓ *Vigilance cambriolage :*

Nous vous rappelons que l'**Opération Tranquillité Vacances** est active toute l'année. Elle entraîne le passage de patrouilles de gendarmerie pendant votre absence. Ce dispositif, gratuit, est l'un des outils mis à votre disposition dans le cadre de la lutte contre les cambriolages. Pour vous y inscrire :

[http://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire\\_otv.pdf](http://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf)

**Au quotidien**, pour vous protéger des cambriolages, voici un rappel des règles de prudence :

- **Protégez les accès.** Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.
- **Installez des équipements adaptés et agréés** (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.
- **Photographiez vos objets de valeur.** En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.
- **Notez le numéro de série et la référence des biens de valeur.** Conservez vos factures.
- **N'hésitez pas à signaler les mouvements suspects** (démarcheurs, véhicules inconnus, etc.).
- **Évitez de laisser des fenêtres ouvertes** même à l'étage.

### ✓ *Plan canicule :*

La plateforme téléphonique d'information du public « **Canicule Info Service** » est disponible pour tout renseignement. Ce numéro vert, accessible au 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France, du lundi au samedi de 9 h à 19 h) permet d'obtenir des recommandations sur la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs. Vous pouvez également contacter le secrétariat de la mairie au **01 69 23 10 10.**; Voici quelques conseils :

- \* En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- \* Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie.
- \* Si vous avez des personnes âgées souffrantes ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez les dans un endroit frais.
- \* Pendant la journée, fermez volets, **rideaux** et fenêtres.
- \* Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon, essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.
- \* Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- \* Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11 h - 21 h).
- \* Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau ; personnes âgées : buvez 1.5L d'eau par jour et mangez normalement.

## ✓ Numéros d'urgence :



## Environnement - Lutte contre les insectes nuisibles

### ✓ Le frelon asiatique :

Sa particularité est de s'attaquer aux insectes pollinisateurs et de tuer de nombreuses abeilles dans leur ruche. Le stress engendré par l'attaque provoque le déclin de colonies entières d'abeilles. Attention : la destruction d'un nid de frelons asiatiques est particulièrement dangereuse. Vous ne devez pas intervenir vous-même pour des raisons de sécurité ! + d'infos sur le site <http://frelonasiatique.mnhn.fr/>

### ✓ Le moustique-tigre :

Il doit son nom à ses rayures noires et blanches ; il agit le jour, et non la nuit, et sa piqûre n'est pas indolore. **Il est présent en Essonne, peu actif** mais dans certaines conditions très particulières, il peut être vecteur de virus. **Pour éviter sa prolifération**, éliminez les endroits où l'eau peut stagner. Il est important de **signaler** la présence du **moustique tigre** : [signalement-moustiques.anses.fr](http://signalement-moustiques.anses.fr)

## Tourisme - Que faire autour de chez soi

### ✓ Guide Tourisme CCVE

Afin de découvrir les bonnes adresses, les circuits de randonnée, sites culturels et de loisirs, le guide du tourisme en Val d'Essonne (<https://valessonne.fr/pages/le-guide-du-tourisme>) sera votre meilleur allié lors de votre escapade !

### ✓ Guide Eté Le Républicain :

Ce guide, consultable sur le site internet <https://www.le-republicain.fr/> permet aux essonnienens de découvrir les rendez-vous de l'été, le patrimoine, les loisirs, etc. de leur département.

## Enfance - Centre aéré

Nous étudions une nouvelle offre de centre de loisirs. Nous vous tiendrons informés à la rentrée.



### Budget municipal

C'est un acte fondamental qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la commune. Il traduit en termes comptables les orientations politiques de la municipalité tant en ce qui concerne le fonctionnement des services, les subventions et les investissements publics.

Plusieurs documents rythment notre processus budgétaire : le débat d'orientation budgétaire, même s'il n'est obligatoire que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le budget primitif, les décisions modificatives en cours d'année lorsqu'elles sont nécessaires, le compte de gestion établi par le comptable public et enfin le compte administratif, ces deux derniers présentant les opérations budgétaires de l'exercice écoulé.

### Compte administratif et compte de gestion 2021

Le Maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

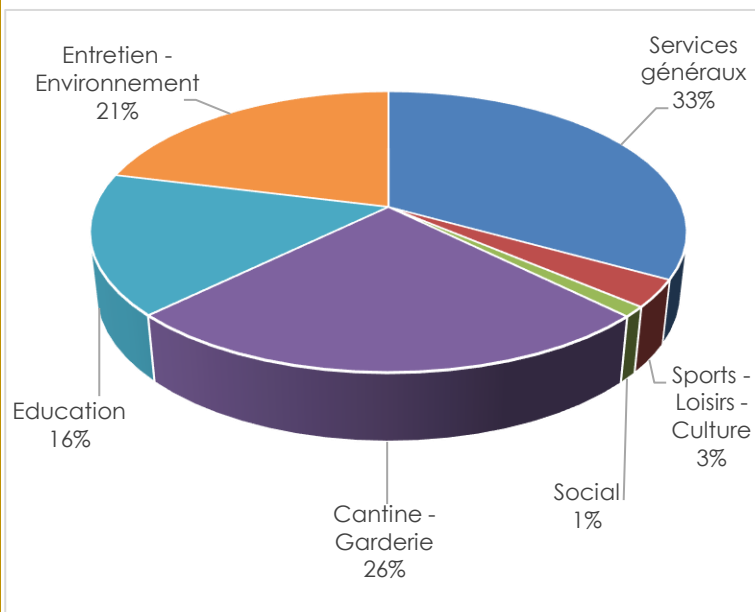
Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes ; il présente les résultats comptables de l'exercice.

Il est soumis pour approbation au Conseil Municipal qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

L'État exerce un contrôle sur les dépenses et recettes par l'intermédiaire du Trésor public qui établit le compte de gestion. Ces contrôles ne portent que sur la légalité et la régularité des dépenses et des recettes et non sur leur opportunité.

En séance du 09/03/2022, le compte administratif et le compte de gestion identique ont été votés à l'unanimité par le Conseil Municipal après avoir constaté la stricte concordance des deux documents.

## Dépenses de fonctionnement 2021 : 730 174,45 €



### ● Services généraux 241 927,98 €

Chauffage, électricité (mairie), carburants, fournitures administratives, contrats de maintenance, publications, téléphone, entretien matériel informatique, salaires, impôts et taxes.

### ● Sports - Loisirs - Culture 22 877,00 €

Subventions aux associations, activités culturelles, fêtes et cérémonies.

### ● Social 8 585,60 €

Subventions CCAS et Téléthon.

### ● Cantine - Garderie 184 382,73 €

Restauration, salaires, eau, électricité, chauffage, fournitures d'entretien et d'animations.

### ● Education 118 510,76 €

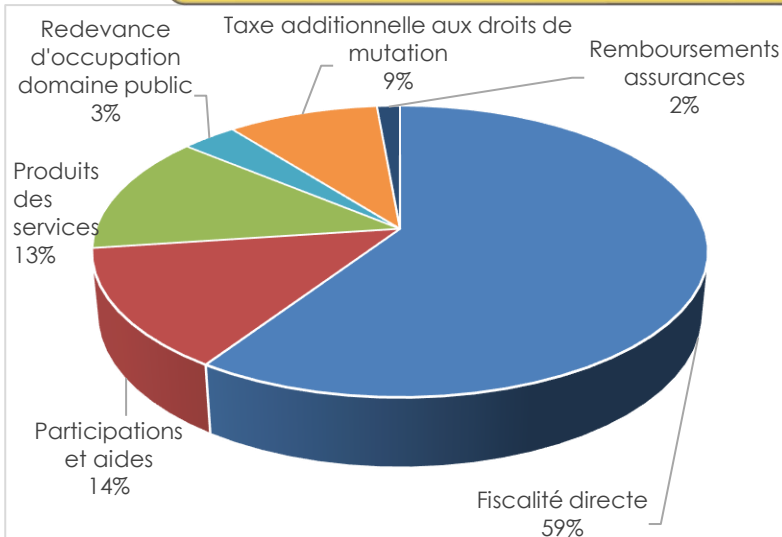
Fournitures scolaires, eau, électricité, chauffage, fournitures d'entretien, salaires, RASED, Caisse des Ecoles, Médiathèque.

### ● Entretien - Environnement 153 890,38 €

Fournitures et entretien (des bâtiments, du matériel et de la voirie), salaires, subvention Parc Naturel Régional du Gâtinais.

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire de la COVID-19, les dépenses de fonctionnement 2021 sont revenues à un niveau équivalent à celles de 2019 (- 0.8% / - 6 245,33 €), malgré les dépenses supplémentaires auxquelles la commune a dû continuer à faire face pour répondre aux consignes sanitaires maintenues durant l'année (à l'école en particulier).

## Recettes de fonctionnement 2021 : 939 121,42 €



### ● Fiscalité Directe 546 485,00 €

Taxe d'habitation, foncière, attributions de compensations.

### ● Participations et aides 126 598,67 €

Dotations et subventions Etat.

### ● Produits des services 122 952,12 €

Cantine, garderie, cimetière, publicité.

### ● Redevance d'occupation domaine public 31 711,00 €

Taxe sur les pylônes, ERDF, GRDF.

### ● Taxe additionnelle aux droits de mutation 86 373,60 €

Taxe perçue lors de la vente de biens immobiliers.

### ● Remboursements assurances 13 139,68 €

Remboursement salaires (agent en longue maladie), sinistres.

A ces recettes doivent s'ajouter les opérations d'ordre : 1 861,68 €

Par rapport à l'exercice 2020, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 2,6% (+ 24 071,15 €) grâce à la perception d'un montant important de droits de mutation et à des taxes sur des cessions de terrains constructibles : deux revenus qui sont incertains et qui ne peuvent être prévus d'année en année.



## Les investissements 2021

	<b>Montant</b>	
Achat de terrains	4 074,65 €	
Climatisation salle de réunions, accueil et secrétariat mairie	8 936,08 €	
Extension dortoir	33 728,40 €	
Remplacement de gouttières espace culturel	1 404,00 €	
Travaux pour mise en place Boxy et distributeur pains	3 385,08 €	
Solde enfouissements des réseaux (électricité et télécom)	223 524,48 €	<b>Dépenses investissement : 341 090,62 €</b>
Matériels service technique	655,27 €	<b>Remboursement emprunts : 50 227,71 €</b>
Epareuse	19 620,00 €	<b>Opérations d'ordre : 1 861,68 €</b>
Tableau numérique et matériels informatiques	4 726,80 €	
Achat mobiliers (groupe scolaire, médiathèque, espace culturel)	3 150,68 €	<b>Total des dépenses : 393 180,01 €</b>
Frais d'études (solde travaux d'enfouissement)	3 516,00 €	
Solde de restauration église	6 973,84 €	
Réalisation d'enrobés devant les points d'apport volontaire	15 893,40 €	
Aménagement du parking mairie	9 485,88 €	
Panneaux de signalisation	1 020,00 €	
Renouvellement extincteurs	996,06 €	

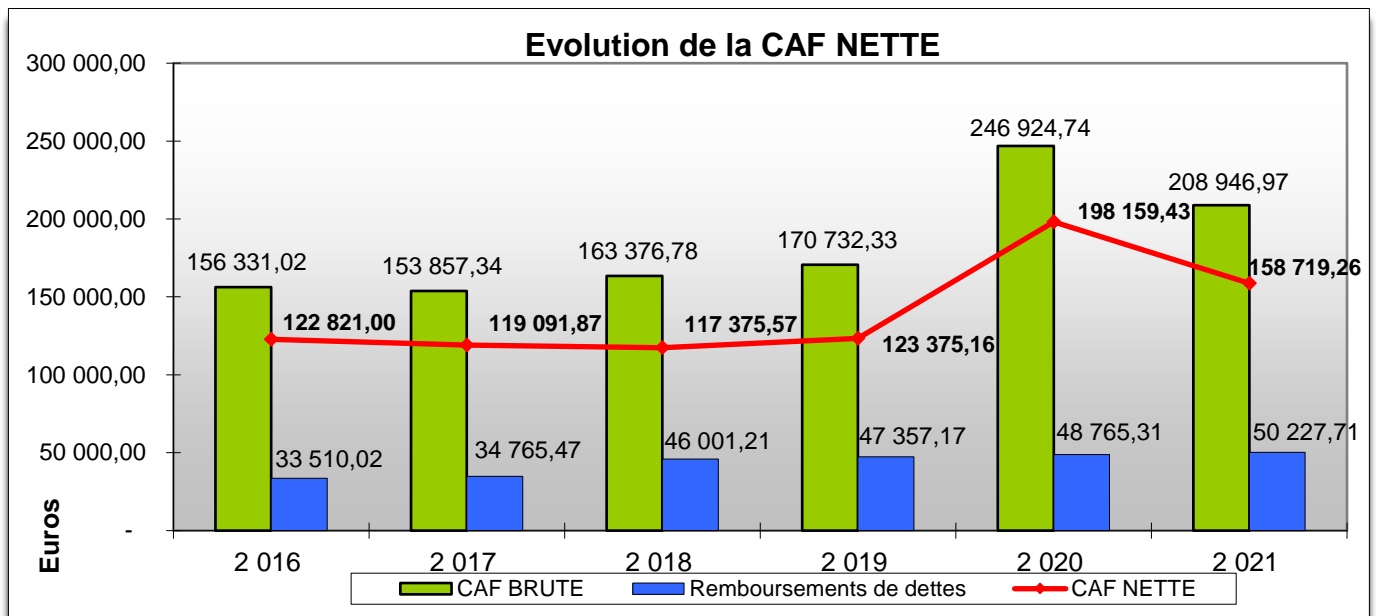
Les Restes A Réaliser (R.A.R.) concernent : en dépenses, des crédits restant à utiliser en investissement sur des travaux démarrés mais pas terminés, en termes d'exécution ou de paiement et, en recettes, des subventions allouées à la commune mais pas encore encaissées.

<b>Restes à réaliser dépenses</b>	
Concessions et droits similaires (refonte du site internet)	1 920,00 €
Achats de terrains	19 227,00 €
Travaux bâtiments communaux (solde dortoir)	5 436,62 €
Panneaux de signalisation	1 500,00 €
Création d'éclairage public	22 362,37 €
Autre matériels et outillage d'incendie (poteaux incendie)	5 833,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>56 279,49 €</b>

<b>Restes à réaliser recettes</b>	
Subventions Département – achats de terrains	9 626,00 €
Participation Orange + Enedis travaux d'enfouissement	30 910,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 536,56 €</b>

## Le résultat de clôture 2021

<b>Compte administratif 2021</b>			
<b>Section fonctionnement</b>		<b>Section investissement</b>	
Dépenses	730 174,45 €	Dépenses	393 180,01 €
Recettes	939 121,42 €	Recettes	603 655,11 €
<b>Résultat 2021</b>	<b>208 946,97 €</b>	<b>Résultat 2021</b>	<b>210 475,10 €</b>
Reprise résultat 2020	201 965,02 €	Reprise résultat 2020	- 303 596,54 €
Résultat cumulé	410 911,99 €	Résultat cumulé	- 93 121,44 €
		Restes à réaliser Dépenses	56 279,49 €
		Restes à réaliser Recettes	40 536,56 €
		<b>Résultat définitif</b>	<b>-108 864,37 €</b>



En maîtrisant les équilibres entre les recettes et les dépenses, la commune développe sa capacité d'autofinancement (CAF) et donc son épargne.

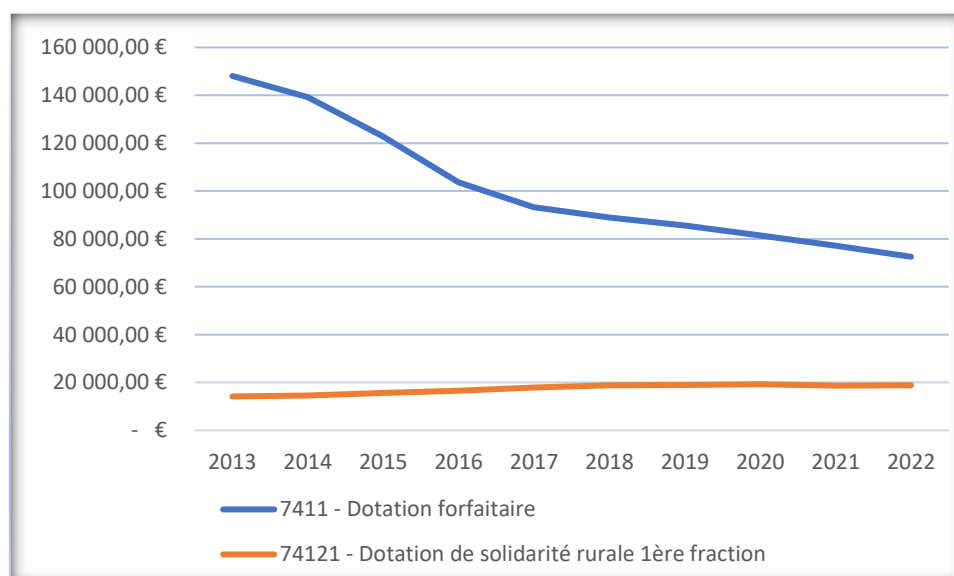
La CAF nette résulte du solde positif entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, moins les frais financiers et le capital de la dette à rembourser.

Cet excédent permet d'apprécier la capacité de la commune à se désendetter ou à investir. Grâce à lui, la collectivité peut financer des opérations d'investissement avec ses propres ressources.

## La baisse des concours financiers de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue le principal concours accordé par l'État aux collectivités territoriales afin de contribuer à leurs dépenses de fonctionnement.

La DGF a subi de nombreuses évolutions ces dernières années. Depuis 2011, la DGF n'est plus indexée sur l'inflation et, depuis 2017, elle est le principal concours financier de l'État impacté par la contribution au redressement des finances publiques (CRFP).



# Le budget primitif 2022

**Le budget prévisionnel** est à la fois un acte d'autorisation et de prévision. Il est voté par le Conseil Municipal qui autorise le Maire :

- A engager les dépenses dans la limite des crédits votés.
- A percevoir les recettes votées par le Conseil Municipal.

En sa qualité d'ordonnateur, le Maire prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Les ordres de dépenses (appelés mandats) et de recettes (appelés titres exécutoires de recettes) sont donc établis par la direction financière et visés par le Maire ou les Adjointes au Maire délégués aux finances. Toutefois, c'est le Trésor public qui assure le paiement des mandats ou l'encaissement des titres de recettes et se charge des poursuites en cas de non recouvrement.

Il est divisé en deux parties : une **section de fonctionnement** et une **section d'investissement**.

**La section de fonctionnement** est constituée :

- Des dépenses courantes et récurrentes (frais de personnel, chauffage, électricité, etc.) nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus (exemple : les subventions aux associations). Y figure aussi le remboursement des intérêts des emprunts.
- Des recettes, fiscales, les dotations et participations de l'État ainsi que les recettes d'exploitation des services (restauration scolaire, périscolaire, cimetières, etc.).

Les taux de fiscalité directe varient en fonction des décisions prises dans la loi de finances annuelle.

Depuis le 1er janvier 2021, la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP), dont continuent à s'acquitter 20% des foyers fiscaux, est devenue un impôt d'Etat jusqu'à sa suppression en 2023.

**La section d'investissement** intéresse essentiellement :

- Les opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux.
- Les travaux de voirie.
- Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement.

Les recettes proviennent essentiellement des emprunts, de subventions spécifiques de l'État ou d'autres collectivités (Région, Département, Communauté de communes) et de l'autofinancement (excédents de gestion).

Le budget primitif a été voté à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 14 avril 2022.

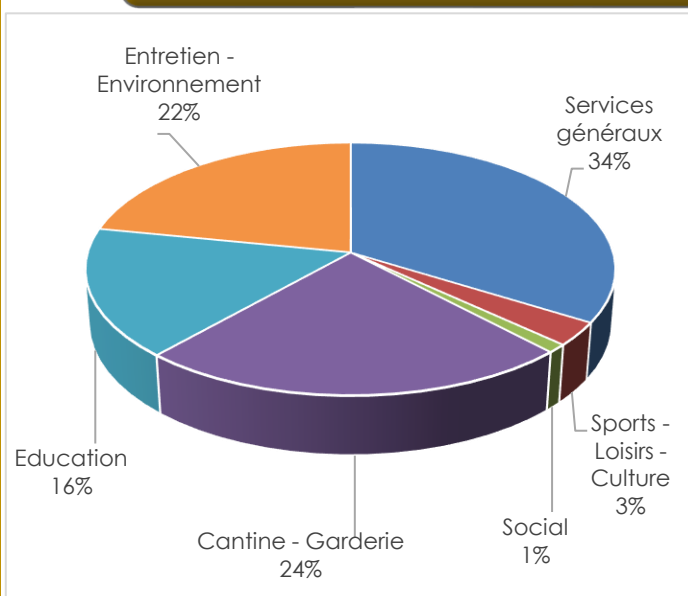
## *Les taxes locales*

Malgré la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le Conseil Municipal a décidé, après avis de la commission des finances et pour garantir la capacité de financement de la commune, de réévaluer le taux de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) de 2%, seul levier financier sur lequel la collectivité a encore la main (en dehors du produit des services qui représente une portion bien moindre de nos recettes).

Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) reste, lui, inchangé.

Art. 73111	Taxes 2021			Taxes 2022		
	Bases prévisionnelles	Taux	Montants	Bases prévisionnelles	Taux	Montants
Foncier bâti	1 509 000,00 €	28,17%	425 085,00 €	1 576 000,00 €	28,73%	452 785,00 €
Foncier non bâti	38 200,00 €	48,6%	18 569,00 €	39 400,00 €	48,61%	19 152,00 €
Total produit fiscal			444 043,00 €			471 937,00 €

## Dépenses de fonctionnement 2022 : 1 216 790,92 €

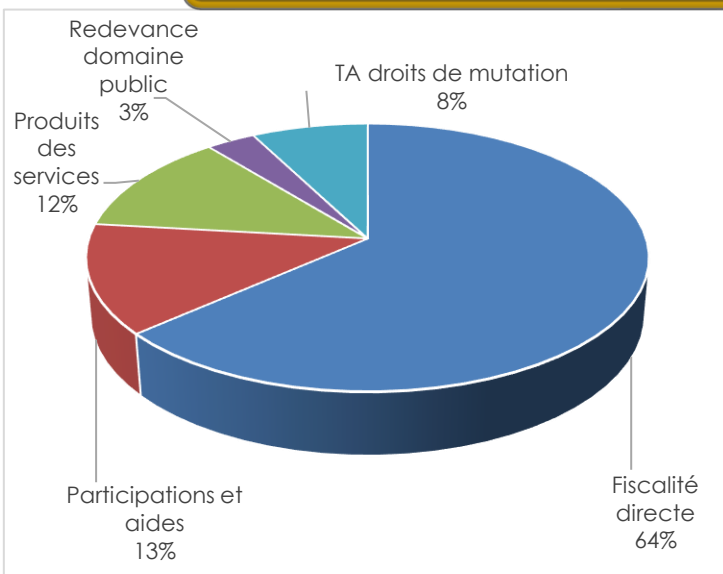


● <b>Services généraux</b>	<b>281 091,39 €</b>
● <b>Sports- Loisirs - Culture</b>	<b>25 022,80 €</b>
● <b>Social</b>	<b>9 092,80 €</b>
● <b>Cantine - Garderie</b>	<b>196 565,00 €</b>
Restaurant scolaire :	146 540,00 €
Garderie :	50 025,00 €
● <b>Education</b>	<b>135 495,00 €</b>
Ecole :	75 340,00 €
Médiathèque :	53 530,00 €
Périscolaire :	8 625,00 €
● <b>Entretien - Environnement</b>	<b>181 770,00 €</b>
Entretien / service technique :	123 570,00 €
Voirie :	54 600,00 €
Église :	3 350,00 €
Cimetière :	250,00 €

A ces dépenses vient s'ajouter la somme de 385 597,47 € destinée à équilibrer les dépenses et les recettes de fonctionnements (virement à la section d'investissement).

Pour 2022, les dépenses de fonctionnement ont volontairement été augmentées pour intégrer la hausse, déjà constatée, de nombreuses fournitures (entretien, énergie ou autres) et services.

## Recettes de fonctionnement 2022 : 1 216 790,92 €

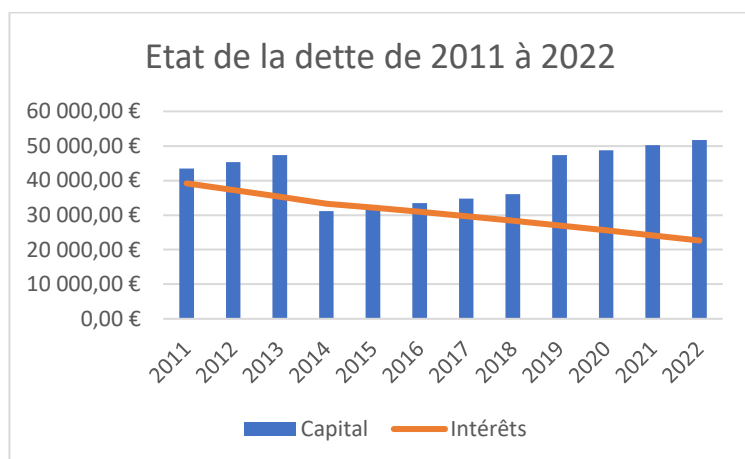


● <b>Fiscalité Directe</b>	<b>581 298,00 €</b>
Taxe d'habitation, foncière, attributions de compensations.	
● <b>Participations et aides</b>	<b>121 078,92 €</b>
Dotations et subventions Etat.	
● <b>Produits des services</b>	<b>112 666,38 €</b>
Cantine, garderie, cimetière, publicité.	
● <b>Redevance d'occupation domaine public</b>	<b>29 700,00 €</b>
Taxe sur les pylônes, ERDF, GRDF	
● <b>Taxe additionnelle aux droits de mutation</b>	<b>70 000,00 €</b>
Taxe perçue lors de la vente de biens Immobiliers entre particuliers.	

Reprise du résultat de clôture de 2021 : 302 047,62 €



## Evolution des dettes et charges financières



Deux emprunts ont été contractés pour la construction du groupe scolaire « Les Frères Lumière » d'un montant de 500 000,00 € chacun, l'un en 2006, pour une durée de 30 ans, l'autre en 2011 pour une durée de 20 ans. En 2018, un nouvel emprunt a été contracté suite à l'achat du tracteur à un taux de 0.02% pour une durée de 5 ans.

Intérêts du capital payés en 2021 : 24 164,09€  
Capital remboursé en 2021 : 50 227,71€

## Section d'investissement 2022 : 678 073,00 €

La section investissement a été équilibrée à hauteur de 678 073,00 €

### Principales dépenses d'investissement 2022 :

<b>Cimetière</b>	25 896,00 €	Goudronnage des allées du cimetière + parking (accessibilité Personnes à Mobilité Réduite)
<b>Église</b>	15 808,80 €	Création d'un parking et accès à l'église (accessibilité Personnes à Mobilité Réduite)
<b>Voirie</b>	1 500,00 €	Création de deux ilots de voirie
	61 095,60 €	Réfection de voirie suite enfouissement
	10 000,00 €	Création puisards
<b>Sécurité</b>	1 500,00 €	Panneaux de signalisation
	3 477,35 €	Renouvellement poteaux incendie
	2 200,80 €	Supports vélos
	9 000,00 €	Packs sécurité illuminations
	11 289,60 €	Vidéoprotection
<b>Matériels</b>	25 000,00 €	Achat de camion benne
	1 806,60 €	Matériels informatiques groupe scolaire
	1 977,25 €	Mobilier (groupe scolaire, médiathèque)
	2 556,00 €	Rideaux groupe scolaire
	4 288,00 €	Standard mairie
	2 000,00 €	Service technique
	6 539,32 €	Lave-vaisselle groupe scolaire
	5 000,00 €	Jeux pour aire d'enfants
<b>Général</b>	20 000,00 €	Achats de terrains pour futurs projets
<b>Bâtiments</b>	5 682,19 €	Rénovation énergétique salles d'activités
	18 952,81 €	Rénovation énergétique salle polyvalente
	37 728,74 €	Rénovation énergétique mairie
	10 000,00 €	Réserve pour travaux non prévus bâtiments
	15 000,00 €	Rénovation peinture groupe scolaire
	26 500,00 €	Frais d'études et d'insertions
	152 126,47 €	Projet futur restaurant scolaire
<b>Remboursement capital</b>	51 746,54 €	
<b>Reste A Réaliser</b>	56 279,49 €	
<b>Solde exécution N-1</b>	93 121,44 €	

**Subventions à percevoir dont Reste A Réaliser : 138 454,70 €**



## État civil

### *Ils sont nés :*

Luca CARANGEOT, le 6 janvier 2022  
Mélyne DEVERT, le 19 avril 2022  
Robin LABRO, le 6 mai 2022  
Michal MUSZ, le 10 mai 2022  
Abel GIBERT, le 24 mai 2022

### *Ils nous ont quittés :*

Madame Maria BRANCO, le 21 janvier 2022 (98 ans)  
Madame Marie-Caroline BAUDOT, le 13 février 2022 (62 ans)  
Madame Viviane VADET, le 18 février 2022 (70 ans)  
Monsieur Armando TARDELLA, le 11 mars 2022 (95 ans)  
Madame Marthe MAROT, le 21 mars 2022 (92 ans)  
Monsieur Daniel BOURGET, le 25 avril 2022 (74 ans)  
Monsieur Roland FAGET, le 30 avril 2022 (98 ans)

### *Ils se sont mariés :*

Monsieur Allan BÉNARD et Madame Léa LABESCAT, le 5 mars 2022

2

## Agenda de rentrée

### Août

- Samedi 27 : **Vidéo-conférence « Les pélarгонiums »** (Les Jardiniers en Essonne)

### Septembre

- Samedi 10 et dimanche 11 : **Fête du village** (Comité des Fêtes)
- Dimanche 11 : **Forum des associations**
- Dimanche 11 : **Concours photos** (Commission Culture)
- Samedi 24 : **Récital Pierre Betsch - Chansons de toujours** (Commission Culture)
- Du dimanche 25 au vendredi 30 : **Sortie au Pays Basque** (A.A.A.)

### Octobre

- Samedi 8 : **Vidéo-conférence « Erreurs à éviter au jardin »** (Les Jardiniers en Essonne)
- Vendredi 14, Samedi 15 et Dimanche 16 : **Broc Land** (Comité des Fêtes)

### Novembre

- Vendredi 11 : **Troc des plantes** (Les Jardiniers en Essonne)
- Samedi 27 : **Noël à D'Huisson-Longueville** (Comité des Fêtes)

### Décembre

- 1<sup>ère</sup> quinzaine (dates à préciser) : **Sortie cabaret et marché de Noël** en Alsace (A.A.A.)

*Le maire et son équipe vous souhaitent de belles vacances*

Mairie de D'Huisson-Longueville - Tel : 01 69 23 10 10 - Mail : mairie.dhl@wanadoo.fr

Site Internet : [www.dhuisson-longueville.fr](http://www.dhuisson-longueville.fr) -  Mairie de D'Huisson-Longueville

Horaires de la mairie :

Lundi, vendredi : 8 h 30 à 12 h et de 15 h 30 à 18 h

Mardi : 15 h 30 à 18 h / Mercredi : ouvert sur RV de 8 h 30 à 12 h / Jeudi et samedi : 8 h 30 à 12 h

*Pour rencontrer le maire et ses adjoints sur rendez-vous, merci de contacter le secrétariat*

**Horaires particuliers d'été : merci de vous référer aux informations figurant sur nos sites**